



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 26/03/19

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 25 mars 2019**  
**D-2019/110**

***Aujourd'hui 25 mars 2019, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Nicolas FLORIAN - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Nicolas FLORIAN, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Anne WALRYCK, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Yohan DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Joël SOLARI, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Monsieur Olivier DOXARAN, Madame Chantal FRATTI, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Madame Catherine BOUILHET, Monsieur François JAY,  
*Madame Michèle DELAUNAY présente jusqu'à 16h30 et Madame Nathalie DELATTRE présente jusqu'à 17h00*

**Excusés :**

Mme Anne-Marie CAZALET, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Benoit MARTIN

## **Bordeaux - ZAC Saint Jean-Belcier - Centre de propreté Paludate - Principe de déclassement - Approbation - Autorisation**

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Au sein du périmètre de la ZAC Saint Jean-Belcier dans l'opération d'intérêt national Bordeaux Euratlantique, l'îlot E de la ZAC prend place sur l'emprise actuellement occupée par le centre de propreté rive gauche exploité par Bordeaux Métropole dans le cadre de la mutualisation des services, au 108 quai de Paludate. La ville de Bordeaux a en effet confié l'ensemble immobilier d'environ 5.581m<sup>2</sup> constitué des parcelles cadastrées GA n°4, 5 et 9 à Bordeaux Métropole, à cette fin, par convention en date du 3 juin 2016. L'affectation du bien à un service public entraîne le caractère public de sa domanialité.

Cette emprise a été identifiée dès la première version du protocole foncier conclu entre l'établissement public d'aménagement (EPA) Bordeaux Euratlantique et la ville de Bordeaux. Sa cession à l'EPA est donc prévue dans son principe depuis le protocole approuvé par délibération du 28 novembre 2011 et signé le 22 décembre 2011, son échéance ayant été reportée au fil des avenants successifs.

Cette cession était en effet conditionnée par la reconstitution d'un nouveau centre de propreté sur un autre foncier. Dans le cadre du projet urbain, l'EPA a pu développer un projet intégrant un centre de propreté dans l'îlot 4.3 situé juste en face de l'existant, quai de Paludate. Ce projet fait l'objet d'un permis de construire accordé le 24 avril 2018 et d'une maîtrise foncière achevée permettant le démarrage des travaux. Bordeaux Métropole a approuvé le 6 juillet 2018 la convention avec l'EPA relative à la ré-implantation du centre de propreté rive gauche.

A terme, le site du 108 quai de Paludate est donc destiné à être libéré par le centre de propreté qui s'établira dans ses nouveaux locaux, et ne sera plus nécessaire au fonctionnement du service public, en conséquence de quoi il devra faire l'objet d'une désaffectation et d'un déclassement afin d'accueillir les projets prévus dans la ZAC.

Dans le cadre de l'aménagement de l'îlot E dont environ 2.888m<sup>2</sup> se situent sur le domaine public, un permis de construire va prochainement être déposé pour la réalisation d'une opération mixte comprenant une piscine privée. Il y a donc lieu d'assurer les conditions d'obtention de l'autorisation d'urbanisme et de fiabiliser la réalisation des phases d'études et pré-opérationnelles du projet immobilier, dans l'attente de la désaffectation effective de l'emprise publique pour laquelle Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux sont en attente de la livraison du nouveau centre de propreté. Le solde du terrain sera intégré à l'aménagement des Berges.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Approuver le principe du déclassement de l'emprise d'environ 5.581m<sup>2</sup> située 108 quai de Paludate sur la commune de Bordeaux, dans le cadre de l'aménagement de la ZAC St Jean-Belcier et notamment de la réalisation de l'îlot E ;
- Engager la procédure de désaffectation et de déclassement du domaine public en vue de la cession du terrain et de la réalisation du projet objet de la demande de permis de construire dès lors que le centre de propriété aura déménagé dans ses nouveaux locaux de l'îlot 4.3 ;
- Autoriser le dépôt du permis de construire pour la réalisation de l'îlot E sur l'emprise publique dans l'attente de son déclassement.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 25 mars 2019

P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Elizabeth TOUTON**

